

Honoraires applicables au 14/06/2018

- Transactions :

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du mandant/ acquéreur
Jusqu' à 100.000 €	Forfait à 8 000 € TTC
De 101 000 € à 140 000 €	Forfait à 9 000 € TTC
De 140 001 € à 180 000 €	Forfait à 10 000 € TTC
De 180 001 € à 285 000 €	Forfait à 15 000 €
De 285 001 € à 400 000 €	Forfait 20 000 € TTC
A partir de 400 001 €	5% maximum du prix de vente TTC

- Transactions murs et fonds de commerces : 10 % TTC du prix de vente

- Locations (en conformité avec le décret d'application de la loi ALUR au 1^{er} août 2015) :

Honoraires pour les baux d'habitation loi 06.07.1989 et baux d'habitation meublée	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation		NA
Visite		
Constitution du dossier	12 €/ m ²	12 €/ m ²
Rédaction du bail		
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m ²	3 €/ m ²

- Location « commercial et professionnel » : 10 % du loyer triennal + TVA en vigueur

- Frais de rédaction d'actes : 300 € TTC